

REGLEMENT PARTICULIER

5^{ème} COURSE DE COTE VHC DE STEIGE

Le présent règlement particulier complète le règlement standard des Courses de Côte.

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE d'ALSACE

(Organisateur administratif)

Avec le concours de

L'Association RALLYE PASSION

(Organisateur technique)

Organisent les 17 et 18 MAI 2025

Une compétition automobile régionale PEA dénommée :

5^{ème} COURSE de COTE VHC REGIONALE PEA de STEIGE

Cette compétition automobile régionale compte pour :

- La Coupe de France de la Montagne 2025 – Coefficient 1.
- Le Championnat des Courses de Côte VHC 2025 de la Ligue Grand' Est du Sport Automobile.
- Le Challenge Commissaires 2025 de la Ligue Grand' Est du Sport Automobile.

Le présent règlement a été approuvé par la Ligue sous le : N° 13 en date du 14 / 02 / 2025

Enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation : N° 132 en date du 14 / 02 / 2025.

Comité d'Organisation

Voir règlement particulier de l'épreuve régionale des voitures modernes.

Organisateur technique

Voir règlement particulier de l'épreuve régionale voitures modernes.

ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

1.1P. OFFICIELS

Compétitions régionales

Président du Collège des Commissaires Sportifs : M. CLEMENT Jacques Licence n° 59 03/13

Membres du Collège des Commissaires Sportifs : M. DELLENBACH Bernard Licence n°10854/0323
M. BLONDEL Serge Licence n°192216 03/23

Directeur de Course : M. ROMBOURG Francis Licence n° 34694 03/23

Directeur de Course Adjoint : M. MISTRI Serge Licence n° 5945 03/13

Commissaire Technique Responsable : M. BULLIER Serge Licence n° 19678/0409

Chargés des relations avec les concurrents : M. VOGEL Bernard Licence n° 25203 03/06

1.2P. HORAIRES

Clôture des engagements : Mardi 13 Mai 2025 à 24h00 (cachet de la poste faisant foi).

Vérifications administratives : Samedi 17 Mai 2025 de 14h à 18h45 Espace Animation Rural.

Vérifications techniques : Samedi 17 Mai 2025 de 14h15 à 19h00 Espace Animation Rural.

Aucune vérification ne sera effectuée le dimanche matin 18 mai sauf pour les pilotes qui en feront la demande par écrit de 7h00 à 7h30.

➤ **Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais :**

Dimanche 18 Mai 2025 à 8h00.

Briefing des Commissaires : Dimanche 18 Mai 2025 à 8h00 à Espace Animation Rural.

- Essais non chronométrés :** Dimanche 18 Mai 2025 de 8h45 à 10h00.
Essais chronométrés : Dimanche 18 Mai 2025 de 10h15 à 11h30.
Briefing ECRIT des pilotes : Samedi 17 Mai 2025 remis aux vérifications administratives.
Si nécessaire un briefing oral le : Dimanche 18 Mai 2025 à 12h00 sur la Ligne de Départ.
➤ **Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course : Dimanche 18 Mai 2025 à 12h00.**

Course

1^{ère} montée le Dimanche 18 Mai 2025 à partir de 12h45.
2^{ème} montée le Dimanche 18 Mai 2025 à partir de 14h00.
3^{ème} montée le Dimanche 18 Mai 2025 à partir de 15h15.
4^{ème} montée le Dimanche 18 Mai 2025 à partir de 16h30.

La 4^{ème} montée sera effectuée en fonction du timing et du Directeur de Course

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

Affichage des résultats provisoires : Après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé.

Remise des Prix : Dimanche 18 Mai 2025 à 18h30 au plus tard Espace Animation Rural Steige.
Les concurrents se verront envoyés les chèques correspondants à leur prix ainsi que le Palmarès.

Réunions du Collège des C.S : 1^{ère} Réunion : Samedi 17 Mai 2025, 17h00 à la Mairie à Steige.
Les réunions suivantes seront fixées par le Président du Collège des C.S.

1.3P. VERIFICATIONS

Vérifications administratives : Samedi 17 Mai 2025 de 14h 00 à 18h 45 Espace Animation Rural.
Vérifications techniques : Samedi 17 Mai 2025 de 14h15 à 19h 00 Espace Animation Rural.

Pour les pilotes qui en ont fait la demande par écrit Dimanche 18 Mai 2025 de 7h00 à 7h30.

Vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage :

JBM SERVICES AUTO PNEUS -

29 Rue du Haut-Koenigsbourg 67220 Villé.

Taux horaire maximum de la main-d'œuvre : 60 € TTC

Les concurrents devront présenter le PTH/PTN de leur voiture et le passeport technique 3 volets, ou pour les concurrents étrangers, PTH accompagné du visa de l'ASN et du certificat médical, **l'autorisation écrite expresse du propriétaire de la voiture, au Conducteur dans le cas de prêt, ou location, et/ou Double-Monte pour cette compétition.**

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture de contrôle soit le samedi 17 mai 2025 à 19h00 sauf pour ceux qui en ont fait la demande par écrit Dimanche 18 Mai à 7h30.

A l'issue des vérifications techniques, la liste exacte des admis aux essais sera obligatoirement affichée après avoir été entérinée par le Collège des C.S dont la 1^{ère} réunion est prévue Samedi 17 Mai 2025 à 17H00.

1.5P. DISPOSITIONS PARTICULIERES

1.5.1 Par le seul fait de son engagement, tout concurrent adhère sans restriction au présent règlement ainsi qu'aux règlements établis par la FFSA et déclare en accepter toutes les dispositions, ainsi que les décisions de son organisateur pour les cas non prévus (force majeure, etc...).

1.5.2 Tout concurrent ainsi qu'assistance dont l'attitude, tant au cours de l'épreuve elle-même que lors de la remise serait incorrecte, soit par ses propos, soit par ses actes (tricherie, détournement d'objets, etc...) ou encore de nature à nuire au sport automobile, pourra être exclu de l'épreuve après examen par le Collège des Commissaires Sportifs, sans préjudice des sanctions dont il pourra faire l'objet de la part de la FFSA.

ARTICLE 3P. CONCURENENTS ET PILOTES

3.1P ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

ASA ALSACE 10 rue de WALDKIRCH 67600 SELESTAT ou sport.auto.alsace@gmail.com

Clôture des inscriptions : **Mardi 13 Mai 2025 à 24H00** (cachet de la poste faisant foi).

Les droits d'engagement sont fixés à **380 €**,* réduits à **180 €**,* pour les concurrents acceptant la publicité obligatoire de l'organisateur, et **145 €** * pour les licenciés ASA ALSACE. **Les montants ont été majorés de 5€ pour le Challenge des Commissaires de la Ligue Grand 'Est du Sport Automobile.**

Pour être valables, les engagements devront **obligatoirement** être accompagnés des droits d'engagement **Les chèques seront libellés à l'ordre de : ASSOCIATION RALLYE PASSION.**

Si quatre jours avant le début de la compétition, le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à 10, les organisateurs se réservent le droit d'annuler la compétition. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

Joindre obligatoirement au bulletin d'engagement une photocopie de la 1^{ère} page du PTH.

ARTICLE 4P. VOITURES et EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES

Le nombre de voitures admises est fixé à 40.

Sont admises les voitures homologuées en VHC et titulaires d'un Passeport Technique Historique (PTH/PTN), à la date de clôture des vérifications techniques, conformes aux règles spécifiques des Courses de Côte VHC (voir "Conditions d'admission des voitures").

Sont admises dans un classement séparé, les voitures de la catégorie CLASSIC de Compétition.

Les voitures de Tourisme et les voitures GT auront la possibilité d'enlever les pare-chocs en course de côte suivant l'annexe K.

4.2P. CARBURANTS- PNEUMATIQUES-EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard Course de Côte et annexe K en ce qui concerne les pneumatiques.

4.3P. NUMEROS DE COURSE

Voir règlement standard des Courses de Côtes.

4.4P DISPOSITIFS DE SECURITE

Voir dispositions prévues à l'annexe K du code sportif.

ARTICLE 5P. PUBLICITE

Voir règlement standard des courses de côte.

Publicité obligatoire (non rachetable) MOTUL – AD Alsace Electro Diesel – JBM Services Auto Pneus – Scierie GIRARD.

Publicité optionnelle sera définie par un additif du Collège des C.S. au règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P PARCOURS

La 5^{ème} Course de Côte Régionale de STEIGE se déroule sur la RD 424.

La course se déroulera : **4** montées

L'absence à l'une ou plusieurs des montées devra être constatée par un Commissaire technique.

Procédure de départ : chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement standard.

Départ : RD 424 Section sortie du village Altitude 379 mètre

Arrivée : :RD 424 PK 1.98 Altitude 462 mètres.....

Pente moyenne : 5%

Longueur du parcours : 1960 mètres

Modalités de retour au départ : en convoi sous les ordres de la Direction de Course.

Parc de départ : RD 424 section à la sortie du village de Steige.

Parc d'arrivée : RD 424 300 mètres après l'arrivée.

6.2P PARCOURS

Sur la RD 424 après l'épingle droite à la sortie de Steige en direction du Col de Steige.

6.5P PARC CONCURRENT

Le respect des différents parcs concurrents est impératif, et seront situés suivant indications sur la RD 424 de STEIGE pour toutes les voitures. Les parcs seront accessibles à partir du Samedi 17 Mai 2023 à 14h00.

Contact : 06 20 44 12 14 Faivre Pascal.

Dans les parcs concurrents il est demandé à ces derniers :

- De disposer d'un extincteur pour foyer A, B, C d'une capacité de 5kg minimum et ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans.
- De disposer sous chaque voiture de compétition une bâche étanche résistante aux hydrocarbures. Sa surface minimum devra être de 3 mètres sur 5 mètres.
- **Par respect pour les riverains, pas de mise en route des moteurs du samedi 17 mai 2025 de 20h30 au dimanche 18 mai 2025 avant 8h00.**
- De prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets.
La pénalité pour défaut d'extincteur et/ou de bâche dans le parc est de 200€ et/ou 400€.

6.6P PARC FERME FINAL

Le parc fermé final obligatoire (sous peine de disqualification d'office) pour tous les concurrents classés est situé sur la RD 424 après la ligne de départ sur une seule file dans le sens de la descente à droite.

6.8P PERMANENCE

Pendant la compétition, une permanence se tiendra au PC Course sur la Ligne de Départ pendant toute la manifestation.

Téléphone permanence : Serge MSITRI Directeur de Course - 06 76 70 75 01

Centre de secours le plus proche : Villé - Téléphone n° 18.

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

7.1P ESSAIS

Tous les concurrents sont tenus d'effectuer au moins une montée d'essais de bout en bout

7.2P CONFERENCE AUX PILOTES

Briefing écrit remis aux pilotes

7.3P COURSE

Pour les essais et la course, les concurrents de la course d côte VHC partiront devant les concurrents de la corse Moderne

Modalités de retour au départ :	en convoi sous les ordres de la Direction de Course.
Parc de départ :	RD 424 section à la sortie du village de STEIGE.
Parc d'arrivée :	RD 424 300 mètres après l'arrivée.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Pour les essais chronométrés

Le classement des essais se fera sur la base du meilleur temps des essais

Afin de faciliter le déroulement de la compétition, le départ des montées de course se fera dans l'ordre du classement des essais, le concurrent le plus lent partant en premier.

Pour la course :

La compétition se disputera en 4 manches :

- 🏁 1^{ère} montée le Dimanche 18 Mai 2025 à partir de 12h45.
- 🏁 2^{ème} montée le Dimanche 18 Mai 2025 à partir de 14h00.
- 🏁 3^{ème} montée le Dimanche 18 Mai 2025 à partir de 15h15.
- 🏁 4^{ème} montée le Dimanche 18 Mai 2025 à partir de 16h30.

La 4^{ème} montée sera effectuée en fonction du timing et du Directeur de Course

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

Pour prétendre à être classé, les concurrents devront avoir effectué au moins 2 montées de course.
La non-participation à une ou deux montées de course doit être constatée par un commissaire technique.

A l'issue de la dernière montée de course, les voitures seront considérées en Parc Fermé pendant 30mn dans le parc concurrents VHC.

Elles devront être sur les bâches et non chargées sur les remorques.

Les classements seront établis de la façon suivante :

- Un classement séparé pour chaque groupe
- Un classement séparé pour chacune des classes
- Un classement féminin
- Un classement séparé pour les voitures du groupe CLASSIC de compétition

Les voitures CLASSIC de compétition ne devront jamais figurer dans aucun des classements (série, groupe, classes)

ARTICLE 10P. PRIX

Tous les concurrents participants seront récompensés, suivant l'article 11 du règlement du Championnat de France de la Montagne VHC.

10.1P REMISE DES PRIX

La remise des prix se déroulera le Dimanche 18 Mai 2025 à 18h30 au plus tard à l'Espace Animation Rural de Steige.

La distribution des prix pourra avoir lieu avant celle de l'épreuve MODERNE.

1 engagement sera OFFERT, par tirage au sort parmi les engagés toutes catégories confondues, lors de la Remise des Prix. Il faudra impérativement être présent pour prétendre au prix.